

## Chapitre 3

### Section 3.08

# Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle

Suivi de la section 4.11 du *Rapport annuel 2014* par le Comité permanent des comptes publics

Le Comité a tenu des audiences publiques en avril 2015 sur notre suivi de 2014 de l'audit de la qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle que nous avons effectué en 2012. Le Comité a déposé à l'Assemblée législative en juin 2015 un rapport découlant de ces audiences. Le rapport peut être consulté dans son intégralité à l'adresse [www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/UniversityUndergraduateTeachingQuality\\_FR](http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/UniversityUndergraduateTeachingQuality_FR).

Le Comité a formulé cinq recommandations et a demandé que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (maintenant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle) ainsi que les trois universités que nous avons examinées dans notre audit et notre suivi, à savoir l'Université de Toronto, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et l'Université Brock, lui soumettent leur réponse au début d'octobre 2015. Le Ministère a répondu officiellement au Comité le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et son rapport comprenait les réponses des trois universités. Le Comité a soulevé plusieurs points similaires aux constatations de notre audit et de notre suivi. En février 2016, le Bureau de la vérificatrice générale a demandé au Ministère et aux trois universités de faire le point sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux recommandations du Comité.

L'état des mesures recommandées par le Comité est présenté à la **figure 1**.

La **figure 2** fait état des recommandations, des détails de l'état qui s'appuient sur les universités, ainsi que de notre examen de l'information fournie.

Au moment de notre suivi, les deux tiers des mesures recommandées par le Comité étaient ou bien mises en oeuvre, ou bien en voie de l'être. Parmi les recommandations faites au Ministère, il y avait la recension d'outils efficaces afin de mesurer les résultats des diplômés universitaires en matière d'emploi et d'éducation, et de rendre publics les résultats d'emploi par programme et université. Les trois universités avaient offert aux professeurs à temps plein une rétroaction sur le rendement de leur enseignement. L'Université de Toronto et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario avaient fait des progrès dans la mise en oeuvre de 75 % des mesures recommandées, tandis que l'Université Brock avait progressé dans la mise en oeuvre de seulement 25 % de ces mesures.

Trois des mesures recommandées ne seront pas mises en oeuvre par les trois universités. L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario ne mettra pas les résultats des évaluations de cours par les étudiants à la disposition des autres étudiants, parce qu'une telle pratique est interdite par les conventions collectives des professeurs. De plus,

l'Institut est d'avis que la publication de ces évaluations nuirait aux rapports avec les professeurs, sans pour autant rehausser la qualité de l'enseignement. L'Université Brock n'avait l'intention ni de mettre en oeuvre l'évaluation obligatoire de l'enseignement

des professeurs à la leçon en raison du nombre restreint des professeurs à la leçon (moins de 14 %), ni d'examiner les répercussions des professeurs à la leçon sur l'enseignement parce que les évaluations de cours appartiennent aux professeurs.

**Figure 1 : État des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité sur la qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle**

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

<b>APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS</b>					
	<b>Nombre de mesures recommandées</b>	<b>État des mesures recommandées</b>			
		<b>Pleinement mise en oeuvre</b>	<b>En voie de mise en oeuvre</b>	<b>Peu ou pas de progrès</b>	<b>Ne sera pas mise en oeuvre</b>
Recommandation 1	1		1/3	1/3	1/3
Recommandation 2a	1			2/3	1/3
Recommandation 2b	1	1/3	1/3		1/3
Recommandation 3	1	1			
Recommandation 4	1		1		
Recommandation 5	1	1			
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2 1/3</b>	<b>12/3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

## Figure 2 : Recommandations du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 1</b> Que les universités continuent de prendre des mesures pour transmettre les résultats des évaluations aux étudiants pour les aider dans leurs choix de cours. État : Université 1 – En voie de mise en oeuvre d'ici 2019-2020; Université 2 – Ne sera pas mise en oeuvre; Université 3 – Peu ou pas de progrès.</p>	<p><b>Université de Toronto</b> L'université a mis au point un nouveau système en ligne que la majorité des facultés utilisent pour communiquer les résultats des évaluations de leurs cours. L'université a indiqué que 84 % de l'ensemble des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs sont inscrits dans une faculté qui a mis en oeuvre le système et qu'ils peuvent donc consulter en ligne les évaluations des cours. L'un des campus de cette université continue d'afficher les résultats de l'évaluation de ses cours sur son site Web étudiant comme il le faisait auparavant avec un autre système d'évaluation des cours. L'échéancier prévu pour la mise en oeuvre dans l'ensemble des facultés est la fin de l'année universitaire 2019-2020.</p> <p><b>Institut universitaire de technologie de l'Ontario</b> L'université a indiqué qu'elle ne mettrait pas en oeuvre cette recommandation, car près de 98 % des cours ont une évaluation positive, 40 % ne sont offerts qu'une fois par année et seulement 20 % des cours sont donnés par plus d'un professeur à la leçon. De plus, l'université estime que la publication des évaluations des cours faites par les étudiants nuirait aux relations avec le corps professoral tout en n'améliorant pas l'enseignement. De plus, il faudrait négocier avec les syndicats du corps professoral les changements concernant l'accès aux évaluations faites par les étudiants.</p> <p><b>Université Brock</b> L'université n'est pas en mesure de fournir aux étudiants les résultats des évaluations faites par les étudiants parce que la convention collective en vigueur entre le corps professoral et l'université stipule que les évaluations des cours appartiennent aux professeurs. La convention collective expirera en juin 2017 et l'université a dit qu'elle envisagerait peut être alors de renégocier cette disposition.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 2a</b> Que les universités évaluent l'enseignement des professeurs à la leçon; et État : Universités 1 et 2 – peu ou pas de progrès; Université 3 – ne sera pas mise en oeuvre.</p>	<p><b>Université de Toronto</b> La convention collective donne aux départements de l'université la possibilité d'évaluer l'enseignement des professeurs à la leçon une fois par session pour chaque cours en utilisant les méthodes que le doyen juge appropriées. Ces méthodes comprennent une visite en classe à la suite d'un avis préalable au professeur à la leçon. Autrement, seuls les professeurs à la leçon qui veulent obtenir une promotion sont soumis à une évaluation obligatoire de leur enseignement, laquelle comprend l'observation du professeur à l'oeuvre en classe par le comité des promotions. L'université n'était pas en mesure de fournir le nombre et le pourcentage de professeurs à la leçon dont l'enseignement a été évalué au cours de la dernière année parce que l'information à ce sujet était conservée dans divers départements, sans faire l'objet d'un suivi central.</p> <p><b>Institut universitaire de technologie de l'Ontario</b> La convention collective comporte des dispositions permettant au doyen d'évaluer l'enseignement des professeurs à la leçon durant leur première session d'enseignement et périodiquement par la suite afin d'évaluer les méthodes d'enseignement, de s'assurer de la qualité de l'enseignement et de donner au professeur une rétroaction constructive. L'université n'était pas en mesure de fournir le nombre et le pourcentage de professeurs à la leçon dont l'enseignement est évalué, car elle ne recueille pas les données de ce genre. Elle a également indiqué que l'évaluation de l'enseignement des professeurs à la leçon est un processus géré par les doyens, qui ont le soin de décider du moment, de la nature et de la fréquence des évaluations.</p> <p><b>Université Brock</b> L'université nous a informés qu'elle ne disposait d'aucun processus formel pour évaluer les professeurs à la leçon. Selon la convention collective, seuls les professeurs qui occupent un poste permanent ou conduisant à la permanence doivent se soumettre à une évaluation annuelle de leur enseignement. L'université nous a également informés qu'au moment d'évaluer les compétences d'un candidat à un poste de professeur à la leçon, elle considère que son rendement dans un poste antérieur à l'université était satisfaisant s'il n'existe aucune évaluation contraire par écrit ou si aucune évaluation du rendement n'a été effectuée. L'université n'était pas en mesure de fournir le nombre et le pourcentage de professeurs à la leçon dont l'enseignement est évalué, car ces données ne sont pas centralisées.  L'université ne compte pas mettre en oeuvre l'évaluation obligatoire de l'enseignement des professeurs à la leçon ni de l'inclure dans les prochaines négociations avec le syndicat de son corps professoral. Elle soutient que la majorité de ses professeurs à la leçon sont soumis à une évaluation puisque sa convention collective limite à 14 % le pourcentage de cours pouvant être donnés par des professeurs qui n'occupent pas un poste permanent ou qui occupent une poste conduisant à la permanence. Nous croyons qu'il serait prudent de mettre en oeuvre la mesure recommandée.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 2b</b> Étudient les répercussions des recours à leurs services sur la qualité de l'enseignement. État : Université 1 – En voie de mise en oeuvre d'ici la fin de 2016; Université 2 – Pleinement mise en oeuvre; Université 3 – Ne sera pas mise en oeuvre.</p>	<p><b>Université de Toronto</b> L'université a indiqué qu'elle estime qu'une meilleure analyse des données des évaluations des cours permettrait aux facultés et aux départements d'évaluer les répercussions de différents modes de prestation sur l'apprentissage des étudiants (notamment le recours aux services de professeurs à la leçon). Par conséquent, elle prévoit de renforcer sa capacité d'analyse actuelle au moyen de systèmes de gestion des données améliorés. L'université s'emploie à concevoir un ensemble d'outils de rapport adaptables pour favoriser le renforcement de l'analyse institutionnelle au niveau de la faculté, des départements, des programmes et des professeurs et améliorer les fonctions de rapport afin d'effectuer des évaluations éclairées de la qualité de l'enseignement et du développement curriculaire. L'accès au nouveau système sera accordé aux administrateurs principaux dans toutes les divisions universitaires et aux bureaux du soutien à l'administration et à l'enseignement engagés dans l'évaluation et le soutien du perfectionnement professionnel du personnel enseignant de l'université.</p> <p><b>Institut universitaire de technologie de l'Ontario</b> L'université a indiqué que l'enseignement des professeurs à la leçon fait l'objet d'un rapport et est examiné par le doyen, qui compare les résultats regroupés pour l'ensemble de l'université et la faculté d'attache. Les données sont organisées en ordre chronologique et par sujet et le doyen évalue les changements qui se sont produits au fil du temps et cerne les problèmes potentiels nécessitant un suivi. L'université a dit que la majorité des cours ont obtenu une évaluation positive; en effet, seulement 2 % des cours offerts en 2015-2016 ont obtenu une évaluation négative. D'après l'université, certains programmes tels que l'éducation, les soins infirmiers et le commerce bénéficient d'un plus grand recours aux professeurs à la leçon puisque le contact avec des professionnels en exercice est une caractéristique clé de la méthodologie d'enseignement. Pour ces programmes, l'université a constaté que les professeurs à la leçon en 2014-2015 et 2015-2016 avaient obtenu constamment des notes élevées. L'université a dit également qu'elle n'a aucune preuve que les étudiants seraient moins satisfaits des professeurs à la leçon que des professeurs à temps plein.</p> <p><b>Université Brock</b> L'université ne compte pas donner suite à cette partie de la recommandation. Elle a indiqué que bien qu'il soit possible d'évaluer les répercussions du recours aux services des professeurs à la leçon sur la qualité de l'enseignement en comparant les évaluations faites par les étudiants des cours donnés par les professeurs à la leçon avec celles des cours donnés par les professeurs titulaires à temps plein, les évaluations des cours donnés par les professeurs titulaires à temps plein leur appartiennent. Par conséquent, l'université n'a pas accès à ces évaluations.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 3</b> Que les universités offrent une rétroaction approfondie aux professeurs à temps plein concernant la qualité de leur enseignement et des incitatifs à l'amélioration, au besoin. <b>État : Les 3 universités – Pleinement mise en oeuvre.</b></p>	<p>Le processus utilisé pour offrir une rétroaction approfondie aux professeurs à temps plein concernant la qualité de leur enseignement et des incitatifs à l'amélioration, au besoin, est en général identique dans les trois universités. Chacune exige que les professeurs à temps plein soumettent à leur doyen ou à leur président ou directeur un rapport d'activité annuel qui décrit leurs activités et leurs accomplissements durant l'année, appuyés par des données probantes comme les portefeuilles d'enseignement, les évaluations des cours par les étudiants, le développement curriculaire et toutes autres données probantes de l'efficacité de l'enseignement. Ensuite, le doyen ou le président ou directeur examine et évalue les renseignements soumis et donne une rétroaction aux professeurs. L'Université de Toronto et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario ont dit donner une rétroaction par écrit à tous les professeurs évalués tandis que l'Université Brock donne une rétroaction par écrit seulement aux professeurs dont la qualité de l'enseignement ne répond pas aux attentes de la convention collective.</p> <p>Dans le cas où des problèmes sont cernés, chaque université peut recommander des correctifs aux professeurs pour améliorer la qualité de leur enseignement. Le correctif est en général un renvoi à l'organe de soutien à l'enseignement de l'université (comme le centre de soutien et d'innovation en matière d'enseignement à l'Université de Toronto, le centre d'enseignement et d'apprentissage à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et le centre de l'innovation pédagogique à l'Université Brock), lequel offre des services d'observation et de consultation sur les méthodes d'enseignement et des ateliers sur le développement curriculaire et la conception de cours. De plus, les doyens ou les présidents ou directeurs peuvent recommander aux professeurs des lectures, des ressources en ligne et leur faire part des pratiques exemplaires tirées de leur propre expérience. Ils peuvent également offrir le mentorat d'un professeur chevronné.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 4</b> Que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités trouve des outils efficaces pour mesurer le taux de placement et les autres résultats liés à l'éducation des diplômés d'universités ontariennes. <b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici la fin de 2017.</b></p>	<p>Le Ministère a mené plusieurs initiatives pour améliorer l'évaluation des résultats des étudiants et a posé des gestes pour mettre davantage d'information à la disposition des étudiants pour leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet de leur éducation. Ces initiatives comprennent :</p> <p><b>L'Enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario</b> Depuis notre audit de 2012, le Ministère a élargi la collecte et la publication de données sur les résultats des étudiants au moyen de l'Enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario. Dans le cadre de cette enquête, le Ministère publie les résultats provinciaux sur les salaires, les liens entre le domaine d'études et l'emploi, le taux d'emploi à temps plein par rapport au taux d'emploi à temps partiel et le niveau d'études exigé pour l'emploi. Le Ministère s'attend à lancer à l'automne 2017 une nouvelle enquête pilote pour les étudiants qui terminent des programmes de cycle supérieur comme les programmes de maîtrise et de doctorat. L'enquête recueillera de l'information sur des catégories de diplomation multiples et comprendra des questions concernant les taux d'emploi, la satisfaction à l'égard du programme d'études et de l'université, les emplois occupés et les salaires, les cheminements de carrière, l'expérience globale et les résultats de l'apprentissage. Le Ministère prévoit de publier les résultats de l'enquête pilote d'ici la fin de 2017.</p> <p><b>Le Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario</b> Le Ministère a indiqué qu'il continue de collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario soutenus par des fonds publics pour mettre en oeuvre le Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO); il s'agit d'un identificateur propre à chaque élève que le ministère de l'Éducation attribue depuis 2003 pour suivre les élèves depuis la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année. En 2012, les établissements d'enseignement postsecondaires financés par l'État se sont mis à attribuer un NISO aux élèves qui n'en avaient pas à l'issue de la 12<sup>e</sup> année, comme les élèves de l'extérieur de la province. Les rapports récents sur l'effectif étudiant des universités comportent des NISO pour 99 % de l'effectif à temps plein et à temps partiel au premier cycle et aux cycles supérieurs. Le Ministère soutient maintenant le groupe de travail sur la consultation des données universitaires, lequel devrait dicter les orientations futures sur l'utilisation de ces renseignements pour mesurer le taux de placement et les autres résultats liés à l'éducation des diplômés universitaires.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 5</b> Que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités regroupe les données sur les taux de placement des diplômés par programme et par université, et qu'il les publie, pour aider les étudiants à prendre des décisions éclairées. <b>État : Pleinement mise en oeuvre.</b></p>	<p><b>Enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario</b> En février 2015, le Ministère a publié d'autres données sur le taux de placement des diplômés issues de l'Enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario réalisée au printemps 2014. Le Ministère a publié de nouveaux indicateurs accompagnés de résultats et d'autres renseignements qui n'étaient pas mis à la disposition du public auparavant.</p> <p>La publication des nouveaux indicateurs accompagnés de résultats comprenait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les taux d'emploi à temps partiel et à temps plein par université;</li> <li>• les salaires pour les emplois à temps partiel et à temps plein;</li> <li>• la mesure dans laquelle le travail des diplômés est lié aux compétences acquises et aux domaines d'études (pour les emplois à temps partiel et à temps plein);</li> <li>• le pourcentage de diplômés en stages non rémunérés;</li> <li>• les emplois occupés par les diplômés d'après les codes de la Classification nationale des professions pour les résultats des diplômés.</li> </ul> <p>Les nouveaux renseignements publiés comprenaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une ventilation question par question des réponses à l'enquête;</li> <li>• les résultats des diplômés des programmes d'apprentissage coopératif et non coopératif en ce qui a trait à la situation de l'emploi, au taux d'emploi à temps plein et à temps partiel, aux salaires et à la mesure dans laquelle l'emploi est lié au domaine d'études.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le site Web public pour consulter toutes les données des indicateurs de rendement clés des universités a changé d'adresse en avril 2015 pour <a href="http://www.iaccess.gov.on.ca/OsapRatesWeb/enterapp/overview.xhtml?commonTask=YI">http://www.iaccess.gov.on.ca/OsapRatesWeb/enterapp/overview.xhtml?commonTask=YI</a> afin de simplifier les recherches et d'accroître l'accès aux renseignements affichés par le Ministère. Toutes les données sur l'emploi ont été recueillies six mois après l'obtention du diplôme. Au moment de notre suivi, les taux d'emploi les plus récents des diplômés se rapportaient aux diplômés de 2012, qui avaient été sondés en 2014-2015.</p>